

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Atelier Jules Roberge réalise un important projet d'expansion dans le parc industriel no. 2 de Saint-Raymond

Saint-Raymond, le 21 mai 2020 – La Corporation de développement de Saint-Raymond (CDSR) est fière d'annoncer la venue d'Atelier Jules Roberge dans le parc industriel no. 2 de Saint-Raymond. L'entreprise actuellement localisée à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, vient tout juste d'acquérir un terrain de 160 000 pieds carrés afin d'y construire ce qui deviendra le plus important bâtiment dans le parc industriel no. 2, soit une superficie de 16 000 p.c. Spécialisée dans la fabrication de grattes à neige, l'entreprise vient ainsi réaliser à Saint-Raymond un important projet d'expansion visant principalement la fabrication de grattes à neige destinées au marché commercial, un créneau en plein développement pour celle-ci. L'investissement total est de près de 3 M\$ et se traduira à court terme par la création de 20 nouveaux emplois à Saint-Raymond.

«Je souhaite remercier la Ville de Saint-Raymond pour la qualité de son accueil et tout particulièrement souligner l'excellent travail de collaboration du commissaire industriel, monsieur Richard St-Pierre, dans la réalisation de notre projet d'expansion ici dans le parc industriel no. 2. Il a joué un rôle de facilitateur et a toujours été en mode «solutions» lorsque la situation l'exigeait», a déclaré monsieur Jules Roberge, président.

Pour sa part, monsieur Richard St-Pierre, commissaire industriel à la CDSR, a tenu à exprimer sa très grande fierté d'accueillir ce projet d'expansion d'Atelier Jules Roberge : «C'est le résultat de 10 mois de négociations et d'échanges fréquents avec M. Roberge et son équipe, un vrai entrepreneur qui a de la vision. Évidemment, nous misons prioritairement sur l'entrepreneuriat local afin de développer notre parc industriel, mais cela démontre que nous savons aussi profiter des opportunités qui peuvent découler des activités de prospection qui sont réalisées régulièrement à l'extérieur de la région de Portneuf. Toute implantation annoncée est toujours une grande source de satisfaction pour un commissaire industriel et il y en a certaines encore davantage. C'est une belle récompense et une source de motivation incroyable».

Le maire de la Ville, monsieur Daniel Dion, est aussi heureux d'accueillir la nouvelle entreprise : «Je souhaite la bienvenue à M. Jules Roberge, un homme d'affaire

expérimenté, et à toute son équipe qui réalise l'expansion de son entreprise dans Portneuf, à Saint-Raymond. Cette usine de fabrication vient renforcer la diversification des activités manufacturières de notre parc industriel. Nous reconnaissons le travail de notre commissaire industriel, monsieur St-Pierre, qui met toute son expérience et ses compétences au service des investisseurs. Il facilite le travail du promoteur en l'assistant dans les dédales administratifs, en le soutenant dans la recherche de financement, et en le guidant dans les programmes d'aide offerts par les différents paliers de gouvernement. Je suis fier de ce projet d'envergure qui concrétise la notoriété du parc régional de Saint-Raymond».

À propos d'Atelier Jules Roberge

Atelier Jules Roberge possède plus de 20 années d'expérience dans le domaine de la conception et fabrication d'équipements industriel, agricole et résidentiel. L'entreprise se spécialise dans la fabrication de grattes à neige destinées aux marchés résidentiel et commercial. Plusieurs modèles de grattes à neige, certaines intégrant des caractéristiques novatrices, sont actuellement offertes par le biais de près de 150 concessionnaires autorisés au Québec. Atelier Jules Roberge est également réputé pour son service après-vente exceptionnel, ses produits de qualité et sa garantie d'un an sur tout défaut de fabrication de ses projets. Pour plus d'informations, visitez le site Web www.atelierjulesroberge.com.

À propos de la Corporation de développement de Saint-Raymond

La Corporation de développement de St-Raymond (CDSR) a pour mission de contribuer au développement économique, tant au niveau industriel, commercial que touristique. Notre objectif est de mobiliser et d'accompagner les différents intervenants du milieu afin de promouvoir notre municipalité et de soutenir ses efforts de diversification économique. En ce sens, elle gère notamment un Fonds d'implantation qui permet de financer la construction d'immeubles locatifs dans le parc industriel no. 2 de Saint-Raymond, et ce, conformément à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

-30-

Source :

Richard St-Pierre, commissaire industriel
Corporation de développement de Saint-Raymond
richard.st-pierre@villesaintraymond.com
418 808-8081